



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 3/2020

Séance ordinaire du 22 septembre 2020
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Fabien LOI ZEDDA

Membres présents :	72
Membres absents excusés :	6
Membre non excusé :	<u>0</u>
Effectif total :	78

Absents excusés : Mmes Brigitte CROTTAZ, Christelle DESPONT, Nathalie LINIGER, Vânia LUIS FRANCISCO, et MM. Christophe CHABLAIS et Mazyar YOSEFI.

A 19h30, **M. Fabien Loi Zedda**, Président, ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il tient également à remercier les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis De Oliveira, Alain Aeschbacher accompagné de Mme Sonia Marquez ainsi que M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique. Sa reconnaissance va également au Greffe municipal et à son personnel pour leur engagement au bon déroulement de cette séance du Conseil. Ils sont applaudis. Il salue également le public présent ce soir, le Bureau ainsi que nos deux secrétaires.

La presse n'est pas représentée ce soir.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 70 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Vu la situation actuelle, le Président demande de garder le masque durant toute la séance sauf pour prendre la parole. Les micros seront désinfectés après chaque intervention.

Il écrivait en 1999 « Le passé n'est que le prologue du futur ». Il ne sait pas de quel futur ou de quel passé il écrivait à ce moment-là mais il n'a jamais vécu cela. Pour immortaliser ces instants présents, un photographe prendra des photos durant toute la séance.



Il a eu l'impression de prendre le relai de président avec une charge encore plus lourde que ses prédécesseurs mais tous ont pu démontrer que nous étions capables de siéger et de faire respecter nos institutions, aussi bien le Législatif que l'Exécutif.

Il espère un état d'esprit de cohésion durant cette année de fin de législature.

Le Président a déjà visité quatre nonagénaires. Il a malheureusement également écrit des courriers de deuil, il pense aux familles Burki, Giacomini, Leresche et Favrat.

Il informe également qu'il s'est refusé durant cette année à la Commission des pétitions. C'est un autre membre du PLR qui le remplacera jusqu'à la fin de cette législature.

Nous avons reçu deux démissions du Conseil communal dont il fait lecture. La première de M. Philippe Lienhard, en date du 13 juillet 2020, pour cause de déménagement hors de la Commune. La seconde de la part de M. Alain Mermoud, en date du 31 août 2020, également pour cause de déménagement hors de la Commune. Ils sont tous les deux applaudis.

En date du 18 août, il a transmis un courrier à l'ensemble des conseillers communaux où il recommande de bien retenir les adresses mail du Secrétariat du Conseil et du Greffe municipal. Il attire également l'attention sur le secret de fonction, il est beaucoup plus important et sensible que l'on peut l'imaginer dans certaines situations. Il serait reconnaissant que tous relisent bien cette lettre. Il rappelle encore que les présidents des commissions ad hoc doivent rendre leur rapport au Président du Conseil, au Secrétariat du Conseil ainsi qu'au Greffe municipal au moins 24h avant la séance du Conseil. Les originaux signés doivent impérativement être transmis à la secrétaire au plus tard lors de la séance du Conseil.

Le Président a découvert les talents de M. Horacio Herrera, qui siège parmi nous. C'est lui que le Bureau a sollicité pour faire ces quelques photos qui seront destinées au journal « Le Palinzard ». C'est également lui qui a pris la photo du Bureau devant le but du terrain de foot, photo qui a paru dans le dernier numéro, il le remercie fortement. Il profite de préciser que la légende de la photo, en plus des noms des membres du Bureau, était « Nous vous représentons et défendons des valeurs mais savons aussi aller droit au but ».

Le 15 septembre, il a été invité aux grillades de l'UDC. Il y avait un hôte de marque, le Président fédéral de l'UDC M. Marco Chiesa a honoré notre section locale de sa présence. Il précise évidemment qu'il acceptera toute autre invitation, même celles du PLR ... (rires).

Le repas de Noël du Conseil communal aura pour le moment bien lieu. Pour des questions de travaux à la salle des spectacles, nous le partagerons à l'Auberge communale, qui a été entièrement réservée pour nous. Nous nous retrouverons le 15 décembre à 18h30 pour le début de la séance et le souper suivra.



Il fait également remarquer que nos cartons de vote orange ont été plastifiés. Ils seront désinfectés après chaque usage.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2020

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (en remplacement de Mmes Anaëlle Urio et Sandrine Cavin, démissionnaires).

Le Président prie Mmes Julie Michaud (HP) et Maryline Jaton (VERTS) de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentées.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudies et peuvent siéger valablement. Les conseillers sont maintenant au nombre de 72.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ M. Maurice Mischler, Syndic

Animations organisées sur la Commune durant l'été : depuis le mois de mars, de nombreuses animations ont dû être annulées en raison de la pandémie de Covid-19. Outre quelques concerts, conférences et débats, dont certains ont pu être ou seront repoussés à une date ultérieure (notamment le concert en collaboration avec l'Ecole de musique et le Sinfonietta de Lausanne, repoussé en février 2021), des événements phare de la Commune ont malheureusement vu leur édition 2020 supprimée, comme le 1^{er} août ou le 1066 Festival. Garantir l'atmosphère conviviale propre à ces événements tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur n'était pas possible. En revanche, un programme d'Estivales a été mis sur pied pour les mois de juillet et août, destiné aux Palinzards ayant dû renoncer à leurs vacances à l'étranger. Une trentaines d'animations gratuites adressées aux enfants et aux adultes ont donc été organisées. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, les inscriptions étaient obligatoires et le nombre de participants limité.



Voici un échantillon des animations qui ont été proposées :

Pour les enfants :

- Balades guidées sur le thème des 5 sens et de l'ornithologie
- Lectures de contes dans la forêt
- Ateliers de bricolage divers, d'écriture, de mécanique vélo, de philo (également pour les adultes)
- Séance d'initiation au yoga (également pour les adultes)
- Spectacle musical pour les familles
- Tournoi de jeux de sociétés

Pour les adultes :

- Projections de film (Cinéma Sud) et de documentaires
- Balades guidées (par Pierre Corajoud et sur le thème des plantes sauvages)
- Ateliers en lien avec le développement durable (compostage, fabrication de produits ménager et de cosmétiques naturels)
- Divers concerts, dont un de l'OSR

Malgré un temps couvert, une soirée spéciale a également été organisée à l'occasion des Perséides, la pluie d'étoiles filantes du 12 août. Le plan lumière a été présenté lors de cette soirée. Par ailleurs, la Municipalité a profité de cette période pour agrémenter le Sentier Burki de commentaires audio du dessinateur Vallot, accessibles par le biais de QR codes. Les animations organisées par les diverses sociétés locales durant l'été ont également été relayées sur le site internet communal. Depuis la rentrée, la Municipalité essaie de continuer à planifier des événements (concerts, conférences, café-débats, animations à la bibliothèque, ateliers en lien avec la durabilité, etc.) afin de garantir une certaine offre aux Palinzards, en prenant compte bien sûr des mesures sanitaires. Les animations en comité plus réduit et sur inscription sont privilégiées. En revanche, nous devons encore renoncer à des manifestations de plus large envergure (par exemple, le Tour de Jeunesse), où le traçage et le respect des distances de sécurité sont plus difficiles à garantir. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles mesures annoncées le 15 septembre par l'Etat de Vaud.

Pour tout cela, il remercie chaleureusement toutes celles et ceux, employés de la commune, bénévoles et public d'avoir contribué à ce changement lié aux circonstances mais qui peut être vu comme une opportunité plutôt qu'une menace car les collaborations notamment interservices ont été excellentes.

Accord financier entre Canton et les communes : vous le savez certainement, un accord canton-commune a été scellé et validé la semaine passée à l'Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Cet accord fait suite à de longs mois de négociations. Un rééquilibrage financier sur le paiement de la facture sociale - budgété à 10 millions à Epalinges pour 2020, et que nous appellerons désormais « contribution à la cohésion sociale » a été trouvé. Ce rééquilibrage sera progressif partant de 40 millions en 2021 et jusqu'à 150 millions pérennes en 2028, voire 2026 si les finances du Canton le permettent. Cela contribuera à compenser au moins la progression pour les prochaines années et fera que le ratio canton commune passera à 36% pour les communes et 64% pour le Canton, très proche des $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$ que nous avons pour objectif au début des



négociations. Sachant que lors de la première séance de négociation, le Canton est parti à une reprise de la facture sociale mais avec effet neutre sur les finances cantonales, il pense que les négociations ont été fructueuses et que nous avons donc obtenu quelque chose de satisfaisant, bien sûr avec des concessions, mais au moins la hache de guerre a été enterrée. Il reste maintenant à s'attaquer à un autre gros morceau, la péréquation intercommunale.

Enfin, une association (l'ADCV) et certaines communes ne se satisfont pas de cet accord et ont lancé une initiative. Ayant fait partie des groupes de négociation il demande de ne pas la signer, car les négociations devraient reprendre depuis le début et un tien valant mieux que deux tu l'auras, peut-être les communes auraient tout à y perdre.

Il semble aussi que les communes ne paient pas assez pour la police de l'ordre de 30 millions. Il est compris dans l'accord que si les communes doivent payer 30 millions de plus, le Canton est d'accord de remettre 30 millions supplémentaires, mais réparti de manière différente sur les communes. En ce qui concerne Epalinges, on sera peut-être un tout petit peu perdant vu que nous sommes une commune délégatrice. Pour finir, c'est une victoire d'étape qui est relativement intéressante pour l'ensemble de toutes les communes vaudoises.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Port du masque dans le bus : fin juillet, le Département de la formation, jeunesse et culture (DFJC) a remis à jour sa décision 170 concernant les mesures sanitaires à prendre. Il ressort de ces mesures que les élèves dès 12 ans qui doivent se rendre à l'école au moyen de transports publics doivent porter un masque. Ces masques peuvent être obtenus auprès des communes à la demande des parents. Il a donc fallu avoir des masques en suffisance pour pouvoir les distribuer dans les meilleurs délais aux élèves. Un stock a été constitué en urgence qui permettra d'assurer la distribution de masques pour l'ensemble du 1^{er} semestre. Cette décision fait l'objet de discussions entre les communes et les autorités cantonales. La Municipalité informera sur l'évolution concernant le 2^{ème} semestre.

▪ **M. Alain Monod, Municipal**

Patinoire synthétique : l'opération de l'hiver 2019 va être renouvelée sur la période décembre 2020-janvier 2021. Il n'y aura en revanche pas de prolongation jusqu'en février car il y avait eu nettement moins de passage (env. 300 en moins). La Municipalité a considéré que cela ne valait pas la peine.

Réponse au postulat de Mme Dürst sur « les informations en matière de mobilité, plus particulièrement les aménagements cyclables » – Demande d'un délai supplémentaire qui a été accepté par Mme Dürst : notre règlement voudrait que l'on réponde dans les six mois mais le règlement permet également de prolonger ce délai moyennant une information au Conseil communal. Après s'être annoncé au préalable auprès de Mme Dürst, elle a accepté sa suggestion de revenir plus tard avec une réponse. En effet, il convient de faire des pistes cyclables mais il faut les faire en les rendant attractives pour les utilisateurs. L'idée était de se rapprocher de Monsieur vélo à Lausanne mais l'invitation a été déclinée. Un bureau d'ingénieurs sera mandaté dans ces démarches, ce qui permettra de répondre au mieux à Mme Dürst et aux vœux de M. Schmidt. La réponse au postulat interviendra plus tard.



▪ **M. Bernard Krattinger, Municipal**

Vente de vin et de pain du 26 septembre 2020: la prochaine vente de vin et de pain aura bien lieu le 26 septembre, le matin dès 8h30. On vous attend avec plaisir sur la place de la Croix-Blanche.

Mise à l'enquête publique du PA Tuileries I : le plan d'affectation des Tuileries 1 sera mis à l'enquête publique du 26 septembre au 25 octobre 2020. Une séance d'information concernant la révision de ce plan d'affectation est agendée le mardi 29 septembre 2020 à 19h à la Salle des spectacles. Il précise que cette information est parue dans le dernier Palinzard et dans le memento de septembre.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Réponse au postulat de Mme Dürst sur « la possibilité de créer des abribus et l'opportunité de les végétaliser – Demande d'un délai supplémentaire : la Municipalité a prévu de reporter cette réponse et de l'accoupler avec le préavis relatif aux coûts et aux emplacements de ces abribus. Le problème actuel est de trouver le bon type d'abribus qui devrait être construit. Le préavis sera normalement reporté au mois de décembre.

Abattage des arbres devant l'église des Croisettes : le tilleul centenaire ainsi qu'un autre arbre se trouvant tous les deux vers l'église, sont en très mauvais état. Ces abattages font l'objet d'un avis d'enquête qui est en cours. La compensation sur ces deux arbres sera que deux rangées d'arbres (2x quatre tilleuls) et cinq charmilles du côté de l'érable seront plantés. C'est une compensation conséquente. De plus, la pose d'une table d'orientation, l'amenée d'eau, une fontaine et des buissons côté nord seront aménagés. Plus de détails sont à disposition sur le site. Le préavis sera proposé prochainement.

Revêtement phono-absorbant : après quelques recherches, la pose d'un revêtement phono-absorbant dépend de beaucoup de facteurs (zones, nombre de camions, chicanes, etc.). Il faut savoir que la pose est plus chère d'environ 30% qu'un revêtement traditionnel. La durée de vie est de 12 à 15 ans pour du phono-absorbant contre 20 à 25 ans pour du revêtement traditionnel. Le montant total affiche un surplus de 50% après le coût de pose et la durée de vie. Les coûts d'entretien pour ce revêtement sont également plus cher. Pour nettoyer le phono-absorbant, il faut compter entre CHF 5000.- et CHF 7000.- par km de route et par année. Pour l'instant, du revêtement phono-absorbant vient d'être posé sur la route de la Croix-Blanche, la réflexion se fait maintenant sur le chemin du Pré-d'Yverdon et sur d'autres tronçons.

5. RÉPONSE AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL SERGE DUDAN & CONSORTS INVITANT LA MUNICIPALITÉ A METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE COMMUNALE PERMETTANT LA MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS ADAPTÉS A TOUTE LA DIVERSITÉ DE LA POPULATION PALINZARDE – RAPPORT N° 17/2020

La parole est donnée à M. Jorge Gombau, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.



M. Serge Dudan pense qu'une commune comme Epalinges qui va bientôt passer les 10'000 habitants se doit d'avoir une politique du logement. La Commune a répondu à ce postulat avec sérieux. En effet, les constats sont extrêmement clairs et les objectifs réalistes le sont également. Il demande à la Municipalité qu'elle dresse un bilan annuel des effets des mesures mises en œuvre et proposées dans ledit préavis et le communique à notre Conseil.

Le Président lui demande s'il s'agit d'un vœu, selon l'art. 76 de notre règlement. Il répondra plus tard.

M. Richard Golay a une question à l'attention de M. Krattinger. En bas de la page 9 du préavis, on peut lire que le droit de préemption doit être exercé dans un délai de 40 jours, incompatible avec la réalisation d'un préavis et l'obtention d'une décision du Conseil communal. Le Conseil communal aura toujours la possibilité de valider les décisions municipales par les procédures habituelles (en cas de refus, la LPPPL définit les conditions d'usage du droit de réméré). Il demande un éclairage sur cette phrase importante.

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond que le droit de réméré est un droit octroyé dans toute transaction sur le fait que si les conditions pour lesquelles elles ont été établies ne sont pas respectées, on revient à la case départ. Pour exemple, nous avons avec la commune de Lausanne le projet d'acheter les terrains de football du Bois-de-la-Chapelle. La crainte de la commune de Lausanne était de se dire que si elle cède ces terrains à Epalinges, la commune pourrait, une fois propriétaire, en faire des terrains avec des logements. Ce qui serait une opération financière intéressante sur ces terrains-là. D'où, à l'intérieur de cette décision-là, le droit de réméré qui mentionnait que si dans une période définie la commune d'Epalinges n'aurait pas respecté les engagements pris lors de l'acquisition de ces terrains à ce moment-là la commune de Lausanne bénéficierait d'un prix beaucoup plus important. Dans l'acquisition qui sera faite par le droit de préemption, cet élément sera clairement indiqué dans la convention qui sera passée avec l'acheteur.

M. Richard Golay demande si dans le cas où dans la situation actuelle, une décision est prise par la Municipalité et qu'après nous venons devant le Conseil communal, ce dernier pourrait aller contre la décision de la Municipalité ?

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond que ce cas de figure était présenté avant que soit présenté l'amendement par la commission. L'amendement de la commission donne une information à deux commissions du Conseil communal qui va donner son accord pour l'acquisition du bien immobilier en question. Dans ce cas-là, on peut considérer que le droit de réméré ne rentrerait plus en vigueur vu qu'il y a eu des concertations de l'organe délibérant.

M. Richard Golay le remercie pour cet éclaircissement.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 17/2020 est accepté à l'unanimité.



6. DEMANDE D'OCTROI A LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GENERALE DE PROCÉDER A DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIER ET D' ACTIONS OU PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIERES JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021 - PRÉAVIS N° 18/2020

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Michaud, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier). La commission propose un amendement aux conclusions du préavis, soit de compléter le premier point par : « L'autorisation de procéder est conditionnée à l'approbation conjointe de la commission des finances et celle de l'urbanisme et des constructions, qui décideront à la majorité de leurs membres présents ».

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Horacio Herrera demande si l'on parle bien de la commission d'urbanisme du Conseil communal ou celle de la Municipalité ?

M. Jean-Pierre Michaud précise qu'il s'agit de la commission d'urbanisme du Conseil communal.

M. Horacio Herrera propose de le préciser.

M. Richard Golay s'est personnellement renseigné s'il n'y avait pas un cas de cogestion dans l'amendement tel que présenté. Il pense qu'il doit y avoir un problème car cela voudrait dire que le Conseil communal déléguerait son droit de décider à des commissions permanentes qui ont pour rôle de nous préavisier, de nous éclairer. Mais selon la LC, les commissions permanentes ne peuvent pas prendre une décision pour le Conseil communal. Il se demande s'il ne faudrait pas reporter la décision et de peut-être poser la question au Préfet ou si un membre de la Municipalité veut s'exprimer. On risque de prendre une décision qui n'est pas légale.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que par analogie avec le Grand Conseil, la Commission des finances a le pouvoir de déléguer un certain nombre de sommes qui vont jusqu'à un certain seuil. Il ne voit donc pas où serait le problème mais est d'accord de se renseigner auprès du service des communes.

M. Félix Schmidt. La loi dit que la décision d'acheter des immeubles de cet ordre de grandeur appartient au Conseil communal, car il a cette compétence. Ensuite, il peut déléguer cette compétence à une commission qui nous représente pour autant que ce soit une décision majoritaire. Tout le monde le partage, le but est bien d'accélérer la décision mais de garder un contrôle démocratique. Un pouvoir de délégation peut donc se décider.

M. François Puricelli précise que l'achat d'un immeuble est un acte sérieux et authentique, cela se passe devant un notaire et la décision est irrévocable. Le droit de péremption est un outil qui a été mis à disposition des Municipalités pour intervenir dans des transactions privées notamment. C'est délicat de revenir en arrière. Quand bien même notre Conseil



déciderait de ne pas suivre la Municipalité se serait très compliqué. Il trouve que c'est plutôt une mesure d'information et si la Municipalité a derrière elle un avis favorable, de la Commission d'urbanisme et de la Commission des finances, ça la conforte aussi dans ce qu'elle fait. Ce n'est à son sens pas un acte de cogestion mais de l'information. Il soulève également que la Municipalité nous a dit qu'elle a déjà vu un certain nombre d'objets qui lui sont soumis et qu'elle n'intervient que dans des cas où il y a vraiment un intérêt pour le développement de la commune. S'il y a vraiment un intérêt, cela permet de vérifier qu'il soit partagé par les membres des commissions permanentes qui suivent en permanence la gestion de la commune. Il est pour sa part favorable à cet amendement.

Le Président précise qu'il s'est renseigné auprès d'autres communes et les pratiques sont les mêmes.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Elle trouve cet amendement intéressant. Toutefois, s'il est possible de passer par la Commission d'urbanisme et la Commission des finances, elle propose un sous-amendement qui est lié aux délais extrêmement brefs que nous octroyons la L3PL qui est de 40 jours, soit : « La Municipalité informe les commissions des finances et d'urbanisme si elle souhaite activer son droit de préemption. Suite à cette annonce, les commissions se réunissent et font part de leur préavis à la Municipalité dans un délai de trois semaines. Passé ce délai, la Municipalité active son droit de préemption si elle le souhaite ». Il est vraiment important que l'on ajoute cette caution pour ne pas bloquer toute possibilité d'acquérir un bâtiment, un objet qui pourrait ensuite être destiné à des LUP.

M. Bernard Krattiger, Municipal précise, concernant l'appellation des commissions, que lorsque l'on parle de la Commission d'urbanisme et des constructions, c'est la commission du Conseil communal, ce qui la différencie de la Commission consultative d'urbanisme, qui est la commission de la Municipalité.

Concernant cette proposition d'amendement, nous sommes confrontés à deux problématiques. La première est celle évoquée par Mme Cuendet Schmidt qui dit que si par volonté ou négligence ces commissions ne se réunissent pas dans le délai qui nous permet d'acquérir un objet, ce serait évidemment dommageable. La proposition qui est faite nous paraît pertinente dans la mesure où elle va donner la possibilité aux commissions concernées de se réunir mais dans un délai qui permet ensuite à la Municipalité d'agir sur le droit de préemption.

Ensuite, concernant le type de terrain que la Municipalité souhaiterait acquérir pour mener la politique de logement évoquée précédemment, il rappelle que ces acquisitions ne concernent que des logements d'utilité publique. On ne peut pas acquérir une propriété ou un bâtiment pour faire autre chose que des logements d'utilité publique. Cette proposition va donc bien dans ce sens-là. Comme évoqué, la Municipalité est favorable à l'amendement proposé par la commission ainsi qu'au sous-amendement proposé par Mme Cuendet Schmidt.

Il précise encore que lorsque nous demandons la prolongation de ce droit jusqu'au 31 décembre, on a un petit souci dans la périodicité puisque la législature se termine au 30 juin 2021. Le Conseil ne pourrait donner un droit d'acquisition pour la prochaine législature qu'à partir de septembre 2021. La proposition qui est faite donne la possibilité aux commissions des finances et d'urbanisme et des constructions d'être nommées en parallèle avec la séance d'assermentation en juin. Ce qui permet à ces commissions d'être déjà en fonction dès la période estivale.



M. Félix Schmidt demande au président de la commission ad hoc qu'elle précise le terme « A la majorité des deux commissions ». Est-ce qu'il s'agit de la majorité des membres présents en commission ou la majorité cumulée des deux commissions ?

M. Jean-Pierre Michaud répond qu'il s'agit de la majorité cumulée des membres présents des deux commissions.

M. Sandy Warth. Pour lui, ce n'est pas clair. Est-ce qu'il s'agit d'une commission qui réunit les membres des deux commissions ou est-ce qu'il y en a bien deux ? Il pourrait y avoir un droit de veto de la première commission et de la deuxième.

M. Jean-Pierre Michaud précise qu'il s'agit d'une réunion conjointe des deux commissions, qui seront convoquées les deux à la même date et dans le même lieu. Elles vont délibérer conjointement de la proposition d'emption de la Municipalité.

M. Olivier Volper. Comme la phrase n'est pas suffisamment claire, il conviendrait de modifier le phraser de l'amendement.

M. Maurice Mischler, Syndic, propose de faire voter la majorité simple des membres présents des deux commissions réunies.

M. Félix Schmidt. Il y a deux commissions qui ont des tâches, des responsabilités et une expérience différente. Contrairement à ce qui s'est dit ici, il serait bien d'avoir un droit de veto de ces deux commissions. Qu'elles puissent se réunir séparément, chacune dans son domaine, afin de décider si c'est pertinent ou non. Chacune prend une décision d'après son cahier des charges avec un droit de veto pour le projet. Il proposerait donc de garder les commissions telles quelles en demandant une décision à la majorité de chacune. Il propose un amendement, soit : « La décision est soumise à un accord de chacune des deux commissions mentionnées ».

M. Alain Monod, Municipal. Après vérification faite, la Commission des finances doit de toute façon être désignée au moment de l'assermentation des nouvelles autorités car on ne peut pas rester plus de deux mois sans CoFin. On fera donc de la même manière pour la commission d'urbanisme pour éviter qu'il puisse y avoir un dossier non traité durant la période des vacances d'été.

Il répond également à M. Golay qui mettait en doute la façon de procéder de la Municipalité. Il précise que ce n'est pas nouveau, c'est la pratique actuelle et cela figure en gras à la page 2 du préavis – Le Conseil peut accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations en fixant une limite. Il se trouve qu'aujourd'hui cette limite est à CHF 100'000.- et qu'on demande de porter cette limite de fonds à cinq millions. La Municipalité se rallie à l'amendement, la procédure est parfaitement correcte et conforme à la loi sur les communes.

Le Président décide une suspension de séance de 5 minutes vu le flou qui règne sur ces rédactions.



Après une brève interruption, le Président rappelle qu'il y a un amendement de la commission et un sous-amendement.

M. Yann Glayre rejoint les paroles de M. Schmidt concernant le fait que les commissions siègent séparément et propose d'opposer les deux versions par un vote.

Le Président donne la parole à M. Volper en lui demandant de se lever. Il rappelle l'art. 77 de notre règlement.

M. Olivier Volper. Après discussion, il a une autre proposition qui rejoint le premier amendement soit que les deux commissions siègent ensemble (partage des informations tant sur l'aspect financier que sur l'aspect urbanistique) mais que le vote se fasse bien de façon séparée entre les deux commissions.

M. Jean-Pierre Michaud, après discussion également, la commission a convenu de proposer de conserver l'amendement tel quel, ce qui n'empêche pas le dépôt d'autres amendements et sous-amendements. D'autant plus que la volonté de la commission était avant tout d'avoir un contrôle démocratique sur les décisions de la Municipalité dans ces cas d'emption mais de ne pas proposer quelque chose de trop lourd, long ou trop chargé. Une nouvelle décision sera prise lors de la nouvelle législature et nous pourrons tirer le bilan du fonctionnement tel que proposé ici. La commission décide de maintenir cet amendement.

Mme Marisa Dürst est également d'avis de maintenir cet amendement. Si les délibérations ont lieu l'été, peut-être il conviendrait de rajouter un sous-amendement demandant à ce qu'il y ait un minimum de personnes présentes dans ces deux commissions. Par exemple un quorum avec la majorité des membres plus une personne. Cela éviterait de se retrouver qu'à deux ou trois personnes à siéger.

M. Jean-Pierre Michaud répond que cela a été évoqué en séance de commission. Le règlement du Conseil prévoit déjà ce cas de figure, les commissions ne peuvent pas valablement délibérer si la moitié de leurs membres ne sont pas présents.

M. Maurice Mischler, Syndic, donne la position de la Municipalité qui voit d'un mauvais œil cette séparation des deux commissions. Si une commission accepte et l'autre refuse, qu'est-ce que l'on fait ? Chaque commission a un droit de véto. Lorsqu'il y a un problème de droit de véto, cela veut dire blocage. Il est plutôt pour une discussion un peu plus dynamique qu'un droit de véto. Il ne faut pas oublier non plus que lors d'un plan de quartier, lors de ventes ou de transactions immobilières qui se font, etc., le but est d'avoir quelque chose de dynamique pour que le propriétaire fasse des logements d'utilité publique. C'est un moyen de négociation avec le propriétaire de dire « Faites des logements d'utilité publique ». La vocation de la Municipalité n'est pas d'être des promoteurs immobiliers mais de faire en sorte qu'il y ait des logements. La Municipalité voit le fait qu'il y ait un contrôle démocratique comme une très bonne chose mais n'est pas d'accord pour faire des blocages.

M. Félix Schmidt ne partage pas ce qui vient d'être dit, ni par le Syndic ni par le président de la commission. On parle d'un montant qui va jusqu'à cinq millions pour l'achat d'un terrain mais il y a également l'achat d'un immeuble qui doit être construit sur ce terrain. Ce sont des



décisions très importantes financièrement. Si dans notre commission conjointe, il y a une majorité de personnes de la Commission d'urbanisme et qu'ils trouvent que c'est un joli projet mais que la CoFin pense qu'on ne peut pas se le payer, il faudrait vraiment avoir ces deux décisions séparées. Les décisions conjointes lui paraissent une mauvaise idée, le droit de véto en toute conscience de chacune des commissions lui semble nécessaire.

Mme Muriel Cuendet-Schmidt, indique que la probabilité que ce droit de préemption soit activé est extrêmement faible. Nos deux commissions sont l'une comme l'autre intelligente, elles ont la capacité de trouver un accord ou un désaccord ensemble sans que l'une doive activer un droit de véto alors que l'autre soit foncièrement favorable à l'acquisition d'un bâtiment. Le Conseil peut faire confiance à ses deux commissions pour qu'elles puissent conjointement prendre une décision, dans le sens de la Municipalité ou pas. Elle précise encore qu'elle a parlé de sous-amendement mais il s'agit en fait de compléter l'amendement proposé par la commission.

M. Bernard Krattinger, Municipal. Ce que demande la Municipalité c'est de pouvoir agir dans un délai court suite à une proposition de transaction entre deux propriétaires privés pour définir une politique qui va en lien avec la politique de logement. C'est donc uniquement concernant l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment où il sera décidé qu'ils seront orientés sur des logements d'utilité publique. Si la Municipalité acquiert un terrain parce qu'elle pense que c'est un terrain idéal pour développer ce type d'appartements protégés, subventionnés, à loyer modéré, etc. la responsabilité de la construction du bâtiment sera ensuite donnée à une coopérative du logement. La Municipalité n'a pas l'intention d'être une agence immobilière. Il n'est pas question ici de dire que l'acquisition d'un terrain à un million va nécessairement engager des frais pour la commune pour construire un bâtiment sur ce terrain-là. Concernant les commissions, la Municipalité est clairement favorable pour que les décisions soient prises par les deux commissions réunies pour qu'il y ait un avis d'un représentant du Conseil communal.

Le Président clôt la discussion et passe au vote des amendements.

Il passe au vote du sous-amendement de Mme Muriel Cuendet Schmidt qui porte sur le délai et qui dit : « *La Municipalité informe les commissions des finances et d'urbanisme si elle souhaite activer son droit de préemption. Suite à cette annonce, les commissions se réunissent et font part de leur préavis à la Municipalité dans un délai de trois semaines. Passé ce délai, la Municipalité active son droit de préemption si elle le souhaite* ».

A main levée, avec 7 voix contre et 2 abstentions, le sous-amendement est accepté.

Le Président rappelle l'amendement de M. Félix Schmidt, qui est : « *La décision d'acquisition est sujette à l'acceptation de la Commission des finances ainsi qu'à l'acceptation de la Commission d'urbanisme à la majorité de leurs membres respectifs* ».

Il l'oppose à l'amendement de la commission ad hoc, soit de rajouter au point 1 des conclusions : « *L'autorisation de procéder est conditionnée à l'approbation conjointe de la commission des finances et celle d'urbanisme et des constructions, qui décideront à la majorité de leurs membres présents.* »



A main levée, l'amendement de la commission ad hoc est accepté à une large majorité.

Le Président passe donc au vote du préavis 18/2020, amendé et sous-amendé.

A main levée, le préavis 18/2020 amendé est accepté avec 69 voix pour et trois abstentions.

7. CRÉATION DE L'ASSOCIATION « JORAT PARC NATUREL » ET ADHESION DE LA COMMUNE D'EPALINGES A LADITE ASSOCIATION
PREAVIS N° 19/2020

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Michaud, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 19/2020 est accepté à la grande majorité avec une voix contre.

8. ÉTUDE GLOBALE CONCERNANT LE RÉAMENAGEMENT DU PLATEAU DE LA CROIX-BLANCHE – SUITES DONNÉES A LA MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK ASSAL - PRÉAVIS N° 20/2020

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président rapporteur de la Commission d'urbanisme, qui lit son rapport (au dossier).

La commission propose un amendement à la conclusion du préavis, soit un deuxième point : d'inviter la Municipalité à engager le processus suivant :

- identifier les besoins (réaliser un inventaire des souhaits/envies en consultation avec les commissions d'urbanisme, forum de propositions, ateliers, synthèses, utilisation de la notion de brainstorming) par un mandataire externe ;
- réaliser des études test par des groupes de mandataires, en impliquant les principales parties prenantes ;
- réaliser le Plan d'Affectation avec des mandataires externes.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la Commission d'urbanisme. Il ouvre la discussion.

M. Patrick Assal, remercie la Municipalité de lui avoir apporté la satisfaction de recevoir un document de 39 pages en réponse à sa motion de juin 2018. Cette satisfaction n'a malheureusement été que de courte durée puisqu'elle n'a duré que jusqu'à la lecture du document qui, s'il était né de plaisantins pourrait être comique mais au vu du sérieux avec lequel il est présenté relève plutôt de la tragédie. Dans sa motion, il a bien demandé une étude,



après avoir en préambule, longuement parlé de vision et de perspectives d'avenir pour notre centre communal. On nous répète que nous ne pouvons pas tout détruire pour recommencer; il en convient, mais faisons le compte de ce qui était à refaire au centre de la Croix-Blanche depuis le dépôt de sa motion, en 2018 :

- La route de Berne allait être refaite et un giratoire était prévu
- Le pont de la Girarde reconstruit
- Le parking de la Croix-Blanche transformé
- Le plat de la Croix-Blanche modifié
- La Grande Salle rénovée
- L'auberge Communale rénovée
- La maison de commune réaménagée
- La place de la Croix-Blanche refaite
- Le centre commercial transformé et rénové
- etc...

Bref il a beau chercher, il ne voit pas ce qu'il n'était pas prévu de refaire à la Croix-Blanche. Face à des travaux d'une telle ampleur, il lui semble évident qu'au lieu d'études séparées les unes des autres pour chaque objet, il est préférable de prévoir une étude globale dans laquelle s'inscrivent tous ces travaux. C'est d'ailleurs bien cela qu'il demandait dans sa motion que malheureusement notre Municipalité n'a pas voulu comprendre. Il souhaiterait que chaque dossier ait sa place sur la case d'un échiquier bien pensé et ordonné. C'est pour cette raison, qu'il a déposé cette motion et que vous avez choisi de constituer un groupe de réflexion qu'il remercie pour son travail et qui s'est réuni à onze reprises pour plancher sur le sujet et élaborer une feuille de route qui se trouve maintenant enterrée il ne sait où. Cette feuille de route évolutive n'a pas une fonction directive, bien au contraire. Elle contient une énumération des diverses problématiques soulevées par tous les protagonistes, qu'ils soient commerçants, utilisateurs, propriétaires, cyclistes, automobilistes ou encore employés communaux. C'est armé de ce document que pourrait être élaborée l'étude globale qu'il demandait dans sa motion. Malheureusement, ce n'est pas notre Municipalité et encore moins lui-même qui a les compétences pour l'élaborer. Ce sont des professionnels mandatés directement soit par le biais d'un concours, qui pourront nous offrir cette vision de ce que pourrait devenir notre centre communal dans l'avenir. C'est avec un tel document que nous serons à même de déposer un projet de PGA qui ait une chance de nous donner satisfaction. Il a déposé cette motion en juin 2018. En recevant aujourd'hui ce préavis qui n'est rien d'autre qu'un résumé des faits déjà bien connus de tous, sans même que soient abordés tous les points demandés, nous recevons une preuve de mauvaise volonté ou alors de l'incompétence avec laquelle ce dossier est traité. Nous avons ainsi perdu plus de deux ans et sommes maintenant obligés de nous débrouiller avec des échéances qui deviennent réalité à l'instar du giratoire de la route de Berne. En tant qu'habitant d'Epalinges depuis plus de 50 ans, c'est extrêmement frustrant de se trouver en permanence face à des situations de faits accomplis. Il est temps que cela change et que notre Conseil se réveille en plaçant les garde-fous là où ils sont nécessaires. Vous l'aurez compris, sans bonne réponse, il ne peut se satisfaire du préavis tel qu'il nous a été présenté. Il propose donc de rejeter ce préavis et de le renvoyer à la Municipalité afin que l'étude demandée soit réalisée avec le professionnalisme souhaité et dans les plus brefs délais. Maintenant, il s'est plaint du temps qui a été perdu depuis le dépôt de sa motion et ce n'est pas du tout son but que de retarder encore plus le développement correct de notre centre. Il a pris, comme vous, acte du rapport de la commission d'urbanisme ad hoc et surtout de l'amendement qu'elle propose. En réalité il n'a que faire d'un préavis. Ce qui l'importe, ce sont les faits et la manière dont les choses avancent. L'amendement de la commission qui



vient d'être proposé, va dans la bonne direction et s'il devait être accepté, il saurait s'en satisfaire à condition que la Municipalité s'engage formellement à tenir compte non seulement de la feuille de route du groupe de réflexion mais encore des remarques qu'il vient de formuler pour établir le cahier des charges qui sera donné aux mandataires chargés des études qui seront demandées.

Mme Marisa Dürst, le groupe des Verts adresse un vœu à la Municipalité concernant le sujet qui nous occupe ce soir, à savoir l'étude globale sur le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche. Le préavis qui nous est proposé énumère les études qui ont été réalisées, celles qui sont programmées ainsi que les projets en cours et à venir. Le groupe des Verts souhaite apporter des éléments complémentaires qui, à notre avis, doivent impérativement être intégrés dans les réflexions et les études à venir et principalement dans le plan d'affectation de la Croix-Blanche et la révision du plan d'affectation communal. L'enjeu n'est pas seulement la requalification de la route mais concerne l'ensemble du plateau de la Croix-Blanche. Il dépasse largement les questions liées aux surfaces des commerces et au nombre de places de parc. Le véritable défi consiste en l'amélioration de la qualité de vie de toutes et tous.

Cet accroissement de la qualité de vie passe par la végétalisation importante de l'espace urbain. En effet, les arbres, arbustes et plantes variées offrent ombre et fraîcheur durant les périodes de fortes chaleurs. Ils améliorent, sans nul doute, la qualité de l'air que nous respirons et ont un impact favorable sur le bien-être. Au-delà de cet aspect végétal, nous estimons également important de favoriser une cohabitation agréable et riche d'échanges entre habitants de tout âge dans des lieux de rencontre et de loisirs également non commerciaux.

En ce qui concerne la mobilité, le Plan Directeur Communal de Mobilité recommande la variante 1, à savoir « La zone de rencontre », permettant de réduire le trafic de transit. Quelle que soit la solution choisie, le groupe des Verts soutient toute solution qui favorise la mobilité douce. Dans les études à venir, nous souhaitons que ces trois dimensions soient prises en compte.

Le Président demande si la Municipalité souhaite répondre ce soir.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que la Municipalité prendra le temps de faire une réponse circonstanciée.

M. Bernard Krattinger, Municipal, ne va pas ce soir répondre aux états d'âme de M. Assal. Il rappelle cependant les dispositions concernant le droit de proposition des membres du Conseil communal, à savoir :

Toutes les propositions sont soumises au respect de plusieurs principes :

- conformité au droit supérieur ;
- principe de l'unité de rang (chaque proposition portant sur un règlement doit concerner exclusivement des règlements de même rang) ;
- principe de l'unité de forme (la proposition doit se présenter dans son intégralité, c'est-à-dire comme un projet rédigé de toutes pièces soit comme une demande conçue en termes généraux ;
- principe de l'unité de la matière (la proposition doit constituer un ensemble cohérent portant sur un même domaine et tendre à un même but) ;
- principe de la séparation des pouvoirs ;
- la proposition doit être réalisable.



La motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. Comme déjà mentionné lors de la séance de la commission d'urbanisme et des constructions, le préavis de la Municipalité en réponse à la motion déposée par M. Assal correspond à la définition de la motion que je viens de rappeler. Celle-ci étant contraignante, elle oblige la Municipalité à présenter l'étude demandée, soit l'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche telle que formulée par le motionnaire. Dès lors, la commission d'urbanisme et des constructions proposant d'approuver les conclusions du préavis 20/2020 assorties de l'amendement proposé dans les conclusions du rapport de la commission, la Municipalité prend note dudit amendement et accepte les propositions de la Commission d'urbanisme et des constructions telles que formulées dans son rapport du 18 septembre 2020.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de la commission, soit l'ajout dans les conclusions du préavis d'un deuxième point, soit :

d'inviter la Municipalité à engager le processus suivant :

- *identifier les besoins (réaliser un inventaire des souhaits/envies en consultation avec les commissions d'urbanisme, forum de propositions, ateliers, synthèses, utilisation de la notion de brainstorming) par un mandataire externe*
- *réaliser des études test par des groupes de mandataires, en impliquant les principales parties prenantes*
- *réaliser le Plan d'Affectation avec des mandataires externes*

A main levée, l'amendement est accepté à la grande majorité moins une abstention.

Le Président passe maintenant au vote du préavis amendé.

A main levée, le préavis 20/2020 amendé est accepté à la grande majorité moins deux abstentions.

9. MOTION DEPOSÉE PAR MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX JEAN-PIERRE MICHAUD ET LAURENT BALSIGER DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ QU'ELLE INTEGRE DANS SES TRAVAUX DE RÉVISION DES PLANS ET REGLEMENTS PGA ET PDCOM LA VALORISATION DES NOUVELLES RÉSERVES A BATIR EN ZONE VILLA, AINSI QUE LEUR TRANSFORMATION, AFIN DE FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS, LA MIXITE GÉNÉRATIONNELLE ET LE « BIEN VIEILLIR CHEZ SOI » DES PROPRIÉTAIRES AGES - PRISE EN CONSIDERATION

M. Bernard Krattinger, Municipal intervient au nom de la Municipalité et rappelle que l'objectif de l'initiative de MM. Michaud et Balsiger étant d'inscrire dans les travaux de révision du plan directeur communal (PDCOM) et du plan général d'affectation (PGA) ou Plan d'affectation communal (PACOM) les conditions évoquées dans le projet de motion de



MM. Michaud et Balsiger, la Municipalité est d'ores et déjà en mesure de signaler que ces orientations sont inscrites dans le PDCOM qui devrait être soumis à consultation cet automne. Dans le chapitre 3.2 - Description des mesures d'aménagement du programme d'action du plan directeur est notamment inscrite la mesure suivante :

Sous « Développer l'urbanisation en priorité dans le périmètre compact d'agglomération du PALM » est inscrite la mesure suivante :

Mesure URB 2c : Développer une stratégie de densification des quartiers à faible densité.

- Lors de la révision du PGA, adapter les règles relatives à l'architecture et l'utilisation du sol de manière à favoriser une densification douce favorisant l'activation des potentiels de transformation des villas.
- S'inspirer des projets-pilotes "MétamorpHouse", menés en collaboration entre le Canton et les communes-pilotes.

Dès lors que les orientations en matière de densification et de réglementation de l'architecture et de l'utilisation du sol sont inscrites en termes de mesures dans le PDCOM, la Municipalité invite les initiants à transformer leur motion en postulat.

M. Laurent Balsiger informe que M. Michaud et lui-même acceptent la transformation de cette motion en postulat.

Le Président passe maintenant au vote de la prise en considération de ce postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à grande majorité moins une abstention.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Michel Perret dépose une motion. Le FC Epalinges compte actuellement 16 équipes, soit quelque 300 joueurs dont 207 juniors. Pour ses activités, il dispose, sur le papier, de trois terrains : deux au Bois-de-la-Chapelle et un à la Croix-Blanche. Or, ces terrains ne sont pas régulièrement praticables dès octobre, soit en pleine saison footballistique, en raison de leur taux d'humidité. Des matchs doivent être reportés, perturbant ainsi l'ensemble du championnat organisé par l'Association vaudoise de football. Plus grave est l'interdiction de faire des entraînements afin de préserver les aires de jeu gorgées d'eau. Cette situation pose des problèmes structurels, sportifs et financiers. Le club n'est pas attrayant pour les jeunes et les parents en raison de la pratique trop aléatoire de leur sport de choix. De plus, le FC Epalinges ne peut pas être compétitif face à des clubs pouvant s'entraîner 8 ou 9 mois par année au lieu de 4. En outre, l'impraticabilité saisonnière des infrastructures contraint le club à louer des surfaces synthétiques dans les environs, ce qui grève sensiblement son budget. La vie du club est en péril. Ses dirigeants estiment que la mise à disposition d'un terrain synthétique les aiderait sérieusement dans la réalisation de leurs objectifs. L'aménagement d'un tel terrain avait débuté il y a quelque dix ans à la Croix-Blanche. Il n'est pas achevé actuellement en raison d'un litige en cours d'arbitrage judiciaire. On apprend que, une fois l'épisode juridique terminé, la réalisation d'un terrain synthétique à cet endroit serait peu probable. Guère encourageant. Or, la mise à disposition d'un terrain synthétique, on l'a vu, est primordiale pour la survie du club. Cette condition dépend des autorités palinzardes dont nous faisons partie. Cela étant, il demande à la Municipalité, par voie de motion, d'étudier la



possibilité d'aménager à Epalinges, sans tarder, un terrain synthétique permettant la pratique du football plus régulièrement que maintenant.

La prise en considération de cette motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Enzo Santacroce souhaite déposer ce soir deux postulats. Le premier concerne le prolongement d'un trottoir. Par ce postulat, il invite la Municipalité à réfléchir à l'opportunité de prolonger le trottoir depuis le côté Nord du Chemin de la Girarde jusqu'à l'endroit du Chemin de la Vuilletaz qui marque la limite territoriale entre Lausanne et Epalinges. Le motif de cette requête est la sécurité des piétons et des promeneurs. Il a en effet pu observer que la route au lieu-dit est passablement fréquentée aussi bien par les automobilistes que les cyclistes, raison pour laquelle un chemin sécurisé pour les marcheurs semble indispensable, spécialement le soir et la nuit. Notre Conseil est occupé depuis un certain temps avec la question de la mobilité douce; c'est donc une raison de plus pour prendre les mesures de sécurité adéquates en faveur des citoyens qui empruntent ce tronçon à pied.

Le deuxième postulat concerne une demande en faveur de la création d'un fonds pour les auteurs Palinzards. La crise sanitaire que nous traversons à cause de la COVID-19 n'épargne personne, et ce à tous les niveaux: émotionnel, psychologique et financier. Tous les domaines d'activité ont été touchés, que ceux-ci soient publics et privés. Un certain nombre ont même dû fermer boutique. Aussi, fort de ce constat, il demande à la Municipalité de réfléchir à une mesure pour constituer un fonds destiné à soutenir les auteurs en herbe ou confirmés de notre Commune au moment où une maison d'édition donnera son feu vert pour une publication.

En effet, les maisons d'édition souffrent terriblement à cause des effets de la crise, ce qui les contraint à demander des subventions tous azimuts pour continuer à donner des mandats aux imprimeries et aux réseaux de diffusion et de publication. En soutenant les auteurs, le bénéfice de la subvention serait donc triple :

- a. l'auteur est reconnu dans son effort, ce qui le motive à continuer ;
- b. la maison d'édition peut se projeter vers de nouvelles publications et maintenir à flot son mandat culturel;
- c. les imprimeries de la région seront sollicitées, ce qui fournira du travail et les aidera à maintenir le cap économiquement parlant.

Quant au financement du fonds, il pourrait être en partie alimenté avec les avoirs disponibles dans le fonds dédié à la prévention des dépendances par exemple.

La prise en considération de ces postulats est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Félix Schmidt dépose une motion concernant l'approvisionnement en eau en situation de crise. Lors de la discussion sur les fontaines, il avait attiré l'attention de la Municipalité sur l'importance de planifier l'approvisionnement en eau en situation de crise. En effet, l'eau potable est à la base de la vie. Sans approvisionnement en eau, la vie et la santé de nos citoyens est très rapidement mise en danger.

Aujourd'hui, les menaces sur l'approvisionnement en eau sont bien réelles. La plus importante pourrait provenir d'une panne électrique majeure. Sans électricité, pas de pompage et pas d'eau. En cas de panne majeure, l'approvisionnement en eau pourrait ainsi être rapidement stoppé. Ce risque augmente avec la dépendance croissante de notre pays aux fournisseurs énergétiques étrangers. D'autres risques existent également, en cas



d'événement météorologique exceptionnels qui seraient liés aux changements climatiques ou en cas de pollution majeure du Léman ou des sources, en cas d'accident chimique par exemple. Nous souhaitons tous que ces dangers n'arrivent pas. La prudence veut néanmoins que nos autorités anticipent ce scénario et planifient les mesures qu'il est possible de prendre pour assurer malgré tout un service minimum et éviter que la population ne doive aller prendre de l'eau au Flon. La Confédération, consciente de ce risque, vient de mettre à jour, le 19.08.2020, une révision totale de l'Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP). Son application est évidemment de la responsabilité des cantons et des entreprises de distribution, mais il est évident que localement il appartiendra aux Communes d'analyser la situation et de définir les mesures qui s'imposent en collaboration avec les services des eaux, en l'occurrence Eauxservice. Il s'agit également de s'assurer qu'en cas de crise, les intérêts des habitants d'Epalinges soient préservés.

Pour anticiper cette situation, il me semble nécessaire d'agir sur trois axes :

1. Analyser avec les SIL la question du risque et des mesures que les SIL prévoient de mettre en place le cas échéant pour la population d'Epalinges.
2. Identifier, avec les SIL si besoin, quelles sont les fontaines qui pourraient être implantées, réhabilitées ou maintenues dans les quartiers et qui peuvent bénéficier d'un approvisionnement gravitaire, indépendant du réseau électrique, et qui permettraient aux habitants en cas de crise de s'approvisionner avec des besoins minimaux fixés à 4 l par personne et par jour par l'OAP. Vérifier si les besoins minimaux peuvent être garantis, ainsi que les aspects de qualité. Identifier les manques et les solutions pour y palier.
3. Préparer un plan d'intervention et une communication de crise à ce sujet à disposition des pompiers et autorités.

Pour ce faire et selon l'article 61 de notre règlement, il dépose une motion, chargeant la Municipalité de présenter une étude sur l'approvisionnement en eau de la population en temps de crise, et notamment sur les possibilités d'assurer un réseau de fontaines alimentées gravitairement.

La prise en considération de cette motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il passe maintenant à son Postulat concernant l'incitation à la reconstruction des bâtiments anciens dans le plan directeur et le PGA. Il va parler de climat, de CO₂, d'énergie et d'aménagement du territoire. Nous sommes tous ici convaincus qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour faire face aux défis climatiques. Le chauffage des bâtiments est, avec la mobilité, le domaine qui produit le plus de CO₂. Pour les nouveaux bâtiments, les normes et la loi vaudoise fixent des objectifs ambitieux en la matière. C'est bien. Pour les bâtiments anciens, par contre, peu est fait. Ils forment l'essentiel du parc immobilier. Ils ont une efficacité énergétique très mauvaise en comparaison des nouveaux, sont en général chauffés aux énergies fossiles et vont ainsi contribuer massivement aux émissions de CO₂ encore de longues années. Le taux d'assainissement des bâtiments en Suisse est de l'ordre de 1%. Ceci veut dire qu'il faudrait environ 100 ans pour assainir l'entier du parc immobilier suisse. Tout le monde s'accorde à dire que c'est trop lent, beaucoup trop lent. Les programmes d'encouragement mis en place par la Confédération et les cantons n'ont pas réussi à ce jour à



réellement accélérer ces travaux de rénovation, pour toutes sortes de raison que je ne développerai pas ici. En outre, il faut reconnaître qu'assainir un ancien bâtiment offre souvent un mauvais rapport coût/efficacité énergétique et qu'il ne favorise pas une évolution du parc immobilier. On en a notamment débattu dans le cadre de la grande salle. Il a entendu parler d'un projet en discussion à la Confédération, qui lui semble très pertinent et dont on devrait réfléchir à l'application dans notre commune, profitant de cette phase de renouvellement de notre PGA. Il n'a pas trouvé les sources, mais soumet les grandes lignes.

Il s'agirait d'inciter les propriétaires de bâtiments vieux, mal conçus d'un point de vue thermique et mal isolés, à démolir leur bâtiment et à le reconstruire avec des normes énergétiques ambitieuses et un système de chauffage minimisant la production de CO2.

Pour les y inciter, on leur permettrait d'augmenter le volume construit avec un bonus de 30 % par exemple, afin d'améliorer la valeur de leur propriété et de financer ainsi les travaux, et ceci aussi bien dans le périmètre compact qu'en dehors.

Evidemment certaines règles ou conditions pourraient être ajoutées pour cadrer cette extension du volume construit, en fonction de la zone constructible, de la surface de la parcelle, des distances aux limites, des bâtiments protégés ou autres. Mais attention, moins on mettra de règles, plus on incitera au changement. Une telle solution irait tout à fait dans le sens des objectifs de la « Cité de l'Energie » auxquels notre commune se réfère. Elle aurait en outre beaucoup d'avantages:

- Elle accélérerait la réduction des émissions de CO2.
- Elle fournirait une incitation à l'assainissement complet des vieux bâtiments et à une réduction massive de notre consommation énergétique, sans la création de taxe, d'interdictions diverses ou de limitation de la propriété.
- Elle fournirait du travail aux entreprises et à l'économie locale.
- Elle permettrait d'améliorer la densité du construit, conformément aux objectifs de loi sur l'aménagement du territoire. Cette idée me paraît ainsi tout à fait complémentaire à la motion Michaud/Balsiger discutée ce jour, notamment pour les zones villa.

Rajoutons que si l'on accepte de donner des bonus de densité pour la réalisation de logements d'utilité publique, on peut et on doit aussi donner des bonus pour inciter à la réduction massive des émissions de CO2 de nos bâtiments anciens et pour avoir un effet significatif sur l'énergie et le climat. Il propose donc le postulat suivant :

Le Conseil demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'intégration dans les révisions des plans et règlements touchant l'aménagement du territoire et les constructions, de mesures incitatives favorisant la démolition et la reconstruction des bâtiments en vue d'une réduction massive des émissions de CO2. Les résultats de cette étude devront être présentés au conseil avant la mise à l'enquête ou la présentation du PGA. Ces mesures incitatives intégreront des bonus de densification supplémentaires lorsque des bâtiments anciens et mal conçus énergétiquement sont démolis et remplacés par de nouveaux bâtiments peu ou pas producteur de CO2.

La prise en considération de ce postulat est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il passe ensuite à sa troisième intervention.

La Municipalité a invité la population d'Epalinges et les membres de notre Conseil à une présentation du plan directeur localisé des Croisettes qui est mis en parallèle en consultation publique jusqu'au 27 septembre. Il aimerait parler de la méthode, du planning et du fond.



Sur la méthode, il ne comprend pas n'accepte pas que ce document ait été présenté à la population et mis en consultation sans avoir été présenté à la commission d'urbanisme de notre conseil. A notre commission, la Municipalité avait présenté des principes en janvier 2017, mais n'a pas transmis ni discuté le plan avant sa publication. Après toutes les interventions faites dans ce Conseil et invitant la Municipalité à mieux intégrer cette commission dans la planification des documents et plans d'aménagement du territoire, la Municipalité met en consultation un document qui n'a pas pu être discuté en commission dans sa version finale. Ceci montre, une fois de plus, que la Municipalité ne respecte pas la volonté de notre Conseil. Doit-on passer par la préfecture pour que la volonté du Conseil soit respectée ? Il est temps que la Commission d'urbanisme puisse faire son travail, participer régulièrement au développement des documents d'aménagement du territoire et apporter les avis représentés par notre Conseil. Il est temps également que la Municipalité réunisse la Commission d'urbanisme de la Municipalité et celle du Conseil au moins une fois lors de l'élaboration des documents d'affectation, afin que la commission de professionnels puisse enrichir sa réflexion de la profonde connaissance du terrain qui est représentée dans notre commission. A chacune de nos réunions, même si nous ne sommes pas toujours tous du même avis et c'est bien normal, il est frappé par la pertinence des différents avis et propositions qui sont avancés par les membres de notre commission. Utilisons ces compétences pour éviter de publier des documents qui ne sont pas d'une qualité suffisante et qui engagent autant l'avenir de notre commune.

Sur le planning, il ne comprend pas non plus. Ce document se base sur une démarche participative faite en 2013. On peut vraiment se demander si les priorités proposées par les habitants en 2013 sont toujours d'actualité. Vous avez fait quoi, pendant 7 ans, alors qu'il n'y avait même pas eu d'enquête publique ou d'opposition à traiter pendant tout ce temps ?

Il va même plus loin : en période préélectorale, la Municipalité se met en avant par des démarches participatives de quartier, au demeurant très coûteuses, pour ensuite laisser traîner le dossier et passer par-dessus les institutions démocratiquement élues, ce n'est pas acceptable. Sur le fond, on nous a présenté, de nouveau, un projet mal ficelé, où les vrais enjeux ne sont pas traités, un projet vieilli où ne figure même pas la ligne de bus du Polny promise par la Municipalité et ses éventuels arrêts qui pourraient concerner le quartier, où aucune référence n'est faite ni aux enjeux climatiques et de chaleur urbaine, ni au réseau de chauffage à distance pourtant en cours de développement par la Municipalité. On permet des rehaussements des immeubles et une densification accrue, sans expliciter les contreparties à attendre des propriétaires pour l'utilisation de l'espace en surface ou pour la maîtrise de ses effets sur le trafic.

Mais du fond, nous en reparlerons quand ce plan sera, peut-être une fois, discuté devant ce Conseil. En attendant, il invite à analyser ce projet et à déposer vos commentaires d'ici le 27 septembre.

En conclusion, il demande sous forme de vœu une réunion rapide des deux commissions d'urbanisme, afin de retravailler ce plan directeur avant qu'il ne soit approuvé par la Municipalité et qu'il ne soit bloqué pour 12 ou 15 ans.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre ce soir.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond pour l'instant que le travail a été fait, la population est avertie et il y a la mise à l'enquête, donc le processus se poursuit.



M. François Puricelli soumet un vœu à la Municipalité. Entre le mois de mai et celui d'août 2020, le chemin du Polny a été le théâtre de très nombreuses fouilles effectuées par les Services industriels de Lausanne (SIL). Ces travaux ont été entrepris à plusieurs emplacements disséminés le long du chemin. On a pu assister parfois des fermetures et réouvertures successives aux mêmes endroits de manière assez surprenante. A chaque fois, la chaussée a été entravée partiellement sans mise en place de trafic alterné. Ce mode de faire n'a pas posé de problèmes aux endroits où la visibilité permettait aux automobilistes d'anticiper le croisement en bonne harmonie. En revanche, une fouille a été entreprise au beau milieu du carrefour entre le chemin du Village, le Polny et le chemin de Ruisseau-Martin, sans régulation du trafic. Il en est résulté des croisements de véhicules difficiles et dangereux. De plus, le trottoir a été entravé au haut du Chemin du Polny sans aménagement d'un passage sécurisé pour les piétons qui devaient s'aventurer sur une voie de circulation qui plus est rétrécie. Il constate également que ces travaux ont été entrepris sans qu'aucune information ne soit donnée au voisinage. Il émet donc le vœu que la Municipalité intervienne fermement auprès du service concerné de la grande Ville voisine pour lui rappeler que les règles de sécurité doivent être scrupuleusement respectées en cas de fouilles

M. Roland Perrin, Municipal remercie M. Puricelli de ce vœu. Il transmettra avec plaisir cette demande aux SIL à qui ils ont demandé à multiples reprises de faire le nécessaire pour que tout se passe pour le mieux.

M. Richard Golay. La mobilité à vélo, avec ou sans moteur électrique, est un sujet d'actualité qui gagne toujours plus en importance dans notre société. Plusieurs interventions ont été faites ici aux cours de ces dernières années de part et d'autre de l'échiquier politique. Notre collègue Marisa Dürst a en particulier déposé un postulat l'année passée concernant le Plan Mobilité 2014 de notre Commune. Il demande à dresser un inventaire des actions entreprises, de celles en cours et des mesures planifiées et à planifier. Il se focalisait sur les bandes et les pistes cyclables. A travers le présent postulat intitulé « Pour des parkings à vélos modernes et sûrs à Epalinges », il souhaite ajouter la question des lieux et des types de stationnement. En effet, des développements importants ont été réalisés ces vingt dernières années dans la manière d'assurer un parking sûr et adéquat des bicyclettes.

Pour aider les communes à effectuer les bons choix parmi un ensemble de solutions, l'Office fédéral des routes a édité en 2008 un guide détaillé pour le stationnement des vélos comprenant des recommandations pour la planification, la réalisation et l'exploitation. Plus récemment et plus près de nous, la Commune de Lausanne a édité en 2017 une fiche-conseil très bien faite sur le même thème qui intègre les expériences acquises de ces dernières années en la matière. Elle présente de manière claire quelles sont les types d'installations les plus adéquates en fonction des lieux et des types d'utilisateurs.

Ce postulat demande à notre Municipalité d'intégrer à sa réponse au postulat cité la question des lieux et des types de stationnement répondant au mieux au développement de la mobilité à vélo sur notre Commune. Il est demandé en particulier de réfléchir à la mise en place d'un parking sécurisé à la sortie de l'arrêt des Croisettes du M2 ainsi que des parkings modernes entre autres près des commerces des Croisettes et de la Croix-Blanche. Il invite à soutenir la transmission de ce postulat à la Municipalité.

La prise en considération de ce postulat sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.



Le Président prend maintenant acte du vœu de M. Serge Dudan concernant le point 5. La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

Mme Fabienne Guignard demande à la Municipalité pourquoi le projet de modification du nouveau règlement du Conseil communal proposé par la commission ad hoc, qui était un projet clé en main, n'a pas encore été porté à l'ordre du jour et quand entend-elle le faire ?

M. Maurice Mischler, Syndic. Selon le règlement, la Municipalité peut présenter un contre-projet. La Municipalité n'est pas satisfaite de ce projet clé en main et va donc proposer un contre-projet. Il y a actuellement des comparaisons avec des communes de notre taille, ce qui prend du temps. Cela sera opposé entre la proposition de la commission et la proposition de la Municipalité, ceci entre le mois de décembre et la séance de février.

Mme Fabienne Guignard entend la réponse de la Municipalité mais précise toutefois pour la forme et pour rappel que la commission a travaillé durant 1 année et demi, soit 24 séances, qu'elle a reçu la Municipalité à plusieurs reprises et qu'elle a fait des modifications sur la proposition de la Municipalité. C'est le droit de la Municipalité de proposer un contre-projet mais imaginez la déception et l'énervement de certains membres et de certaines personnes du Conseil de voir ce ralentissement même si c'est pour la bonne cause. On aurait pu aller beaucoup plus vite surtout que ces modifications n'étaient pas fondamentales au point de bouleverser le monde, c'était vraiment des solutions de facilitation, de rendre les choses beaucoup plus fluides qui aurait pu ne pas nécessiter un contre-projet. Elle attend de le voir et de voir qu'elles sont les propositions particulièrement innovantes que la Municipalité va proposer.

M. Maurice Mischler, Syndic, précise que la Municipalité estime que le projet présenté par la commission augmenterait considérablement le temps entre le dépôt d'une initiative ou d'un préavis de la Municipalité, qui ressemblerait beaucoup à ce que fait le Grand Conseil. Pour la petite histoire, il y a cinq mois, le conseil d'Etat a répondu à un postulat déposé par M. Vuilleumier, ancien municipal de Lausanne, 23 ans après son dépôt. C'est cela que la Municipalité voudrait éviter par un certain processus.

Mme Muriel Cuendet Schmidt, souhaite déposer un postulat concernant les premiers répondants. Chaque jour dans notre canton, 2 personnes sont victimes d'arrêt cardiaque. Or, lorsqu'aucun geste de base n'est entrepris avant l'arrivée d'un service d'urgence, le taux de survie diminue d'environ 10% chaque minute. En Suisse, les études montrent que le taux de survie pour l'ensemble des arrêts cardiaques n'excède pas 3 à 5%. À l'exception du Tessin, où en 2016, le taux de survie des Tessinois-es en fibrillation s'élevait à 57%. Ceci grâce notamment à la création il y a déjà 15 ans, d'un réseau de bénévoles formés en réanimation cardiaque. Dans notre canton, le département de la santé et de l'action sociale mit en place ce type de programme en collaboration avec les Fondations First Responders² et Urgences Santé³. Ces personnes bénévoles, appelés 1^{ers} répondants-es, doivent avoir suivi une formation de base en réanimation, intitulée BLS-AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillation). Puis une fois inscrites et opérationnelles, elles sont alerté-e-s par la centrale 144 via une application pour smartphones pour intervenir auprès des victimes d'arrêt cardiaque et effectuer un massage cardiaque en attendant l'arrivée des secours. Créé en 2018, ce réseau n'est malheureusement que peu connu de la population.



Son postulat a donc pour but de :

- Faire connaître et promouvoir régulièrement le réseau de premiers répondants au sein de notre commune par exemple via le journal communal « Le Palinzard », les panneaux dynamiques d'informations, le site internet de la commune;
- Encourager l'engagement de bénévoles premiers répondants en assumant partiellement leurs frais de formation de base BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation) exigée pour rejoindre le réseau.

Ceci en complément au postulat de Monsieur Guillaume Graf portant sur l'installation de défibrillateurs à Epalinges. Elle demande de soutenir la prise en considération de ce postulat.

La prise en considération de ce postulat sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Patrick Assal émet un vœu concernant la circulation.

Vous serez peut-être surpris, mais il rejoint régulièrement son lieu de travail à vélo électrique, il l'avoue. Habitant au chemin des Planchamps, il emprunte en général le Polny. S'il ne constate aucun problème ni danger à la descente, c'est loin d'être le cas à la montée. En effet, à la montée, si le cycliste roule là où il est censé rouler, donc sur la chaussée à droite, il se met en danger. Le danger vient du fait qu'il n'est visible que tardivement après le contour. Les voitures risquent de faire un écart, ce qui peut mettre en danger les véhicules à la descente. Ceci quelle que soit la vitesse des véhicules. Pour cette raison il émet le vœu que la Municipalité étudie la possibilité de créer une signalisation qui permette aux vélos circulant dans le sens de la montée de rejoindre le trottoir à gauche en montant. Ceci devrait être quelque part entre le chemin des Moulins et bien avant le chemin de Florimont. Les vélos pourraient quitter le trottoir peu avant le chemin de Crausaz. Ce trottoir n'est que peu fréquenté par les piétons et une signalisation demandant le respect cycliste-piétons pourrait facilement être mis en place, à l'instar de ce qui a été fait le long de la route de Berne vers l'arrêt M2 de Fourmi. Ceci pourrait, à moindre frais, et pour le bien-être et la sécurité de tous, grandement augmenter la sécurité de tous les usagers du chemin du Polny. Il remercie pour le bon accueil que vous accorderez à son vœu.

La parole est donnée à la Municipalité qui ne souhaite pas répondre de suite.

Il passe ensuite à son deuxième vœu concernant la facilité d'accès à l'autoroute et à Lausanne depuis notre commune. Depuis que les écoles ont repris, vous avez certainement tous constaté que le trafic devient insupportable dans notre commune et surtout au niveau de ces accès. Comme vous le savez par ses diverses interventions, il souhaite que le développement de notre commune soit bien planifié afin qu'il continue à faire bon vivre à Epalinges. Pour qu'il fasse bon vivre, nous nous devons de préserver la qualité de notre vie villageoise. Celle-ci passe bien sûr par des aménagements, tels qu'ils nous sont proposés mais également par une aisance à circuler au sein de notre commune pour aller faire ses courses dans les commerces de la commune et pour sortir de notre commune en direction de son lieu de travail. Nous habitons une commune immédiatement voisine de l'entrée de l'autoroute et il semble que tout est entrepris pour rendre l'accès à cette route nationale compliqué pour les Palinzards. Le vélo n'apportera pas la solution à tous les problèmes pour l'instant et surtout pas en hiver. Restons donc lucides. Pour cette raison, il émet le vœu que tout le possible soit entrepris par notre Municipalité pour faciliter l'accès à l'autoroute et à



Lausanne depuis notre commune pour les habitants d'Epalinges. Il souhaiterait également qu'un plan d'action dans ce sens soit communiqué à notre Conseil.

La parole est donnée à la Municipalité qui ne souhaite pas répondre de suite.

11. DIVERS

M. Enzo Santacroce souhaite savoir quand sera agendée la séance sur la péréquation financière avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier et s'il est prévu qu'elle vienne à Epalinges ?

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que Mme Luisier a invité l'ensemble des communes et tous les municipaux la semaine précédente, au lendemain de la décision de l'UCV de valider les accords entre les cantons et les communes. Il n'est pas prévu que la Conseillère d'Etat vienne à Epalinges.

M. Enzo Santacroce demande encore quand son postulat relatif à l'organisation des ateliers papa contact sera mis à l'ordre du jour ?

M. Maurice Mischler, Syndic, répond qu'il sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Félix Schmidt. Dans le cadre du postulat de M. Dudan, il est mentionné que dans les prochains plans d'affectation, il y aura une part de 30% de LUP. Il est également mentionné que le taux pour le Cloalet est de 9%. Est-ce que ce sera mis à l'enquête avec ces 9% de LUP alors que la décision du Conseil de ce soir veut que les LUP devraient constituer 10 à 15% des projets.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que la modification du plan de quartier était prévue et la Municipalité a décidé de leur demander le maximum de LUP possible. Après négociation, une quantité de 9% de LUP seraient possibles étant donné qu'il y aurait deux bâtiments dédiés aux séniors, un en LUP et l'autre en loyer normal. Le plan de quartier sera présenté le 30 septembre par les promoteurs. C'est une concession que la Municipalité a faite par rapport à la réponse au postulat Dudan mais on ne peut pas d'un seul coup de baguette magique demander 14 % de LUP en plus.

La parole n'est plus demandée. Le Président termine avec sa phrase que l'on trouve sous sa signature électronique : « Ce n'est pas le chemin parcouru qui compte mais celui qui reste à parcourir », donne rendez-vous le 10 novembre prochain à 19h30 dans cette même salle et clôt la séance, en remerciant encore chacune et chacun. La séance est levée à 22h30.

Epalinges, le 06 octobre 2020.

Le Président :

Fabien Loi Zedda

La Secrétaire :

Fabienne GHEZA